



**Monsieur le Directeur Général
GROUPAMA Paris Val de Loire**

Gentilly le 17 avril 2013

LETTRE OUVERTE A LA DIRECTION

Monsieur le Directeur,

Il y a un an, les salariés de notre entreprise ont été meurtris par la perte tragique d'un de leurs collègues, faisant état de sa souffrance au travail.

La veille de son décès, les IRP de l'entreprise interpellaient officiellement la Direction du Groupe sur l'état de souffrance des salariés de PVL. Le matin même, c'est au CE que la même interpellation avait lieu.

Cet acte, non isolé au sein de Groupama, nous semblait être le déclencheur d'une prise de conscience collective des Directions en faveur d'une gestion adaptée et préventive de la souffrance au travail.

Cette volonté s'est, entre autres, traduite par le renforcement des travaux de la Commission Qualité de Vie au Travail du Groupe, qui ont abouti à la rédaction d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux, lequel devra être appliqué à minima dans l'ensemble des entreprises du GAN et de GROUPAMA.

Notre nouvelle direction semblait avoir pris la mesure de ces risques dans l'entreprise, et votre discours traduisait votre adhésion à la volonté du Groupe.

Vous-même et votre adjoint exprimiez encore récemment la nécessité de retrouver de la sérénité au travail, de la confiance et du respect, sans pressions inutiles et contre productives.

Or, à ce jour sur le terrain, votre message a bien du mal à se traduire dans les faits, pour de nombreux salariés, dans tous les établissements de l'entreprise.

Nous constatons en effet, que les méthodes de gestion du personnel, en vigueur hier, sont toujours d'actualité. Le personnel est trop souvent tenu pour responsable des difficultés de l'entreprise. Certains paient cher les carences et dysfonctionnements de celle-ci. Manque de reconnaissance, pression et méthodes abusives, sanctions arbitraires, émaillent le quotidien de vos salariés.

Il est grand temps que votre propos soit relayé partout, et produise ses effets.

Plus aucun salarié ne doit souffrir de son travail au sein de Paris Val de Loire, plus aucun salarié ne doit perdre son emploi ou être victime de sanctions qui ne reposent pas sur des éléments concrets tangibles et factuels. La direction doit en effet, être pleinement consciente de ses responsabilités et obligations en matière de risques psycho-sociaux. Elle doit être enfin à l'écoute des salariés qui expriment leur souffrance ou demandent de l'aide, elle doit prendre sans délai toutes les mesures qui s'imposent.

Les salariés de Groupama Paris Val de Loire ont porté à bout de bras cette entreprise, dans toutes les situations, ils ont pallié à tous les effets secondaires de la fusion et du cortège de réorganisations qui s'en est suivi. Ils ont droit au respect. Quant à la confiance, elle ne se conjugue pas à l'unilatérale, elle se construit et se gagne de part et d'autre.

Restant dans l'attente d'une réaction rapide à cette interpellation, les organisations syndicales signataires de la présente, sauront prendre toutes les dispositions nécessaires et adaptées, pour parvenir à un résultat à la hauteur de votre discours.

Les Délégués syndicaux centraux CFDT, CGC, CGT, UNSA 2A

Copie :

- Fabrice HEYRIES,
- Christophe VEILLON Secrétaire du comité de groupe,
- Frédéric LEONZI inspecteur du travail.